

# PORTRAIT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES en Pays de la Loire

Plutôt urbaines, métropolitaines, les industries culturelles et créatives ont le vent en poupe dans les capitales européennes. Ces filières multiformes se caractérisent par un potentiel élevé de croissance et d'innovation sur lesquels les territoires de l'Union Européenne souhaitent miser pour dynamiser les économies régionales, semblant offrir la possibilité d'exister dans la compétition mondiale. Les « ICC » embrassent des champs économiques hétérogènes, parfois interdépendants, mais qui partagent des caractères communs : la créativité est dans la nature même de l'activité économique de ces filières, et une forte proportion de travailleurs créatifs y évoluent. Il y existe également une dynamique très forte de l'entrepreneuriat individuel et du travail indépendant, ainsi qu'un marché du travail qualifié mais aussi précaire pour certaines de ses composantes.

Les industries culturelles et créatives sont-elles un sujet dont les régions françaises, et leurs territoires infra-régionaux doivent s'emparer ? La présente étude apporte quelques éléments d'éclairage pour esquisser un portrait contrasté de ces filières et de leurs dynamiques territoriales dans notre région.

## Chiffres clés

**89 280** emplois privés en Pays de la Loire

**7,9 %** de l'économie ligérienne (du secteur privé)

**+7,5 %** d'emplois privés dans les ICC depuis 2008 soit plus que la progression d'emplois dans l'ensemble de l'économie privée (+3,3%)

**22 790** établissements économiques, soit 11% des établissements en Pays de la Loire

**+ 3 755** établissements économiques par an, soit une dynamique de création plus forte que l'ensemble de l'économie ligérienne

Une forte proportion de très petites entreprises :

**2/3** des établissements économiques dans les ICC ne comprennent qu'un seul emploi (75 % à 95 % dans les services créatifs et le numérique)

**40 %** des ICC ligériennes sont concentrées sur le territoire nantais

**30 %** d'emplois dans les ICC sont des emplois créatifs (contre 12,7 % dans l'ensemble de l'économie)

Le **numérique** et l'**ameublement** sont des spécificités ligériennes, ainsi que le design, l'architecture et la publicité

# LA MISSION CONFIEE À L'AURAN

En 2013/2014, à l'initiative du Quartier de la création, les agences d'urbanisme de Nantes et de Saint-Nazaire ont travaillé conjointement à une étude préfigurant la mise en place d'un observatoire des industries culturelles et créatives sur le territoire de Nantes/Saint-Nazaire.

Cette première étude a permis de construire une méthodologie d'observation et de dresser un portrait de ces filières.

Chaque étape de cette construction méthodologique a été partagée avec les membres du comité de suivi de l'observatoire, constitué des représentants techniques de Nantes Métropole, de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, de la Région des Pays de la Loire, du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, de Pôle emploi, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire, du Pôle des musiques actuelles, ainsi que du Groupe de Recherche Angevin en Economie et Management.

Suite à ce travail, la Région des Pays de la Loire a demandé à l'Auran d'élargir le prisme de l'étude à l'ensemble des Pays de la Loire et de ses territoires. L'Auran a donc conduit en 2015/2016 une étude sur les ICC ligériennes, en étroite collaboration et avec les agences d'urbanisme de Saint-Nazaire et d'Angers, en associant Pôle emploi et l'Agence régionale, dont ce document présente les principaux résultats et quelques pistes d'approfondissement.

## LA MÉTHODOLOGIE

L'approche<sup>1</sup> que nous avons retenue pour esquisser les contours des ICC est une sélection d'activités dans la nomenclature française (83 postes sur 732) afin de les décrire en tant que secteurs d'activités, ou filières. Cette approche par le tissu économique est complétée par une approche métiers sur la base d'une sélection de professions créatives (87 professions sur 487) dans une adaptation<sup>2</sup> libre de la théorie de la « classe créative » de Florida.

Ces deux approches, différentes et complémentaires, permettent de **quantifier les emplois et d'identifier les dynamiques des filières des ICC, dont la finalité est de produire un bien ou un service créatif**, alors même que les travailleurs dans ces filières ne sont pas tous des créatifs. De plus, elles **rendent possible l'estimation du nombre de professions strictement créatives**, qui peuvent s'inscrire dans un processus organisationnel pour exploiter leur créativité en lui donnant une valeur économique.

Le périmètre de l'étude porte sur la région des Pays de la Loire, qui sera comparée pour certains indicateurs à l'ensemble de la France. L'étude comporte également des focus infra-territoriaux, sur les aires urbaines fonctionnelles<sup>3</sup> de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Saumur, Laval, Le Mans, La Roche-sur-Yon et Les Sables-d'Olonne.

1 La méthodologie est détaillée dans l'étude complète « les industries culturelles et créatives en Région des Pays de la Loire », 2016, travail collectif des agences d'urbanisme de Nantes, d'Angers et de Saint-Nazaire **en ligne sur le site internet de l'Auran**.

2 Cette adaptation s'appuie sur le travail de Sébastien Chantelot, 2010.

3 Il s'agit d'un périmètre européen proche de l'aire urbaine, défini par l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ORATE), qui a été créé à l'initiative des ministres européens de l'aménagement du territoire, pour l'observation de l'espace communautaire européen.

# LES «ICC» : UN CONCEPT AUX MULTIPLES APPROCHES

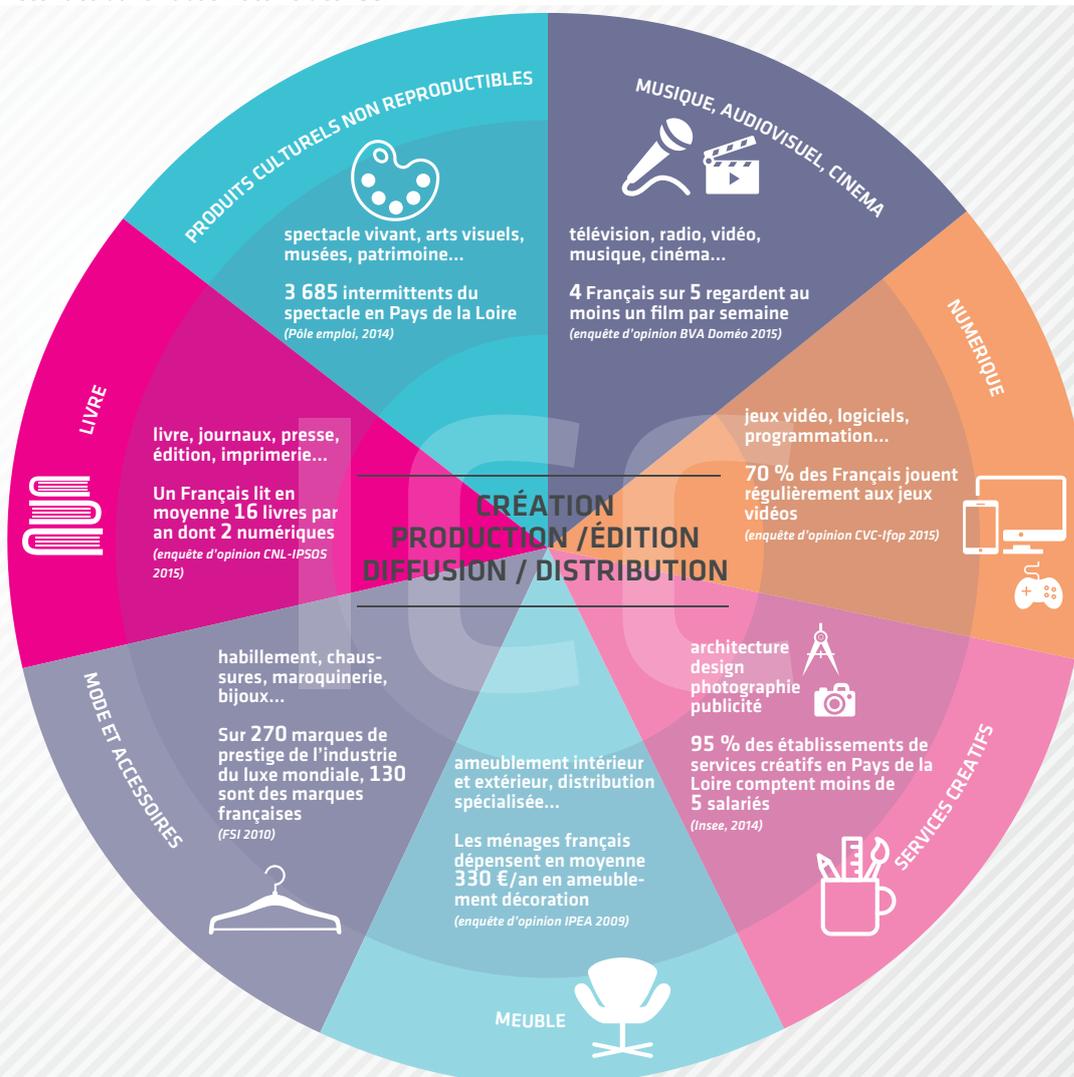
## UN SECTEUR CLÉ DE L'ÉCONOMIE

Le cadre conceptuel dans lequel s'inscrivent les industries culturelles et créatives a fait l'objet d'une littérature abondante, qui témoigne de multiples approches. Au regard des nombreux travaux sur le sujet, nous avons retenu que la notion d'industries culturelles et créatives recouvre en premier lieu le « **secteur culturel** », c'est-à-dire les **activités artistiques et culturelles qui sont peu ou pas reproductibles**, destinées à être « consommées » sur place ou marquées par un caractère éphémère, de création unique ou en petite série (spectacle vivant, arts visuels et activités liées au patrimoine). Par opposition, les « **industries culturelles** » se caractérisent par une **production et une diffusion massive et marchande d'objets culturels** (audiovisuel, musique, cinéma, livre).

Concept plus récent, les « **industries créatives** trouvent leur origine dans la **créativité, les compétences et le talent d'une personne et ont un fort potentiel de croissance et d'emploi** à travers la production et l'exploitation de la propriété intellectuelle »<sup>4</sup>. La Grande-Bretagne identifie alors **treize domaines décrivant les industries culturelles et créatives, qui vont servir de modèle dans les travaux européens, et internationaux pour définir les ICC**. Il s'agit de la publicité, de l'architecture, des arts et des antiquités, de l'artisanat, du design, de la mode, du cinéma et de la vidéo, des logiciels interactifs de loisir, de la musique, des arts du spectacle, de l'édition, des services informatiques et logiciels, de la télévision et de la radio.

<sup>4</sup> Cette notion émerge dans les années 1990, à l'aune des travaux du gouvernement britannique.

## Les filières retenues dans l'observatoire des ICC



Les ICC sont donc porteuses d'un réel potentiel de croissance économique, ce qui est parfois présenté comme l'une des **justifications du financement public du secteur culturel**. La conception d'économie créative liée à l'économie de la connaissance et au **fort potentiel de valeur ajoutée** jugé encore trop peu exploité oriente également les réflexions de l'Union Européenne, et n'est pas sans incidence sur la vision qu'elle porte auprès de ses ressortissants.

L'Union identifie notamment la nécessité de **professionnalisation des créatifs** et du changement de modèle économique de ces filières vers une **hybridation des ressources**. Plus globalement, elle est également **porteuse d'une injonction à la convergence de la politique culturelle européenne**. Cette vision, confrontée à la notion française d'exception culturelle, et à ses dispositifs particuliers de soutien aux acteurs de la filière (de la subvention publique des projets culturels, parfois très importante, au régime de protection sociale inédit de l'intermittence) fait l'objet de débats qui ont guidé le gouvernement français dans ses réflexions récentes et sa démonstration de l'**apport de la culture dans l'économie française, estimée à 3,2 % du PIB français en 2011**.

## ICC VERSUS INDIVIDUS CRÉATIFS, DEUX NOTIONS COMPLÉMENTAIRES À DISTINGUER

Cette approche d'économie créative fait également écho aux travaux de **Richard Florida (2002)** qui développe une théorie fondée sur l'hypothèse que la concentration géographique d'individus appartenant à la « **classe créative** » est un **élément déterminant dans la capacité d'un territoire à innover et à se développer économiquement**, notamment par les secteurs de la haute technologie.

Cette « **classe créative** » correspond aux individus dont les **compétences créatives sont inhérentes ou essentielles à la pratique de leur profession et qui sont porteurs d'innovation artistique, sociale ou technologique**. On y dénombre donc les artistes, les designers, les photographes, les journalistes qu'on associe naturellement aux industries culturelles et créatives mais également, dans une vision élargie de cette économie de la connaissance et de l'innovation, les métiers des sciences sociales, de l'information, de l'aménagement et de l'éducation (architectes, chercheurs, professeurs, psychologues, avocats, etc.) et des sciences « dures » (ingénieurs, scientifiques, etc.).

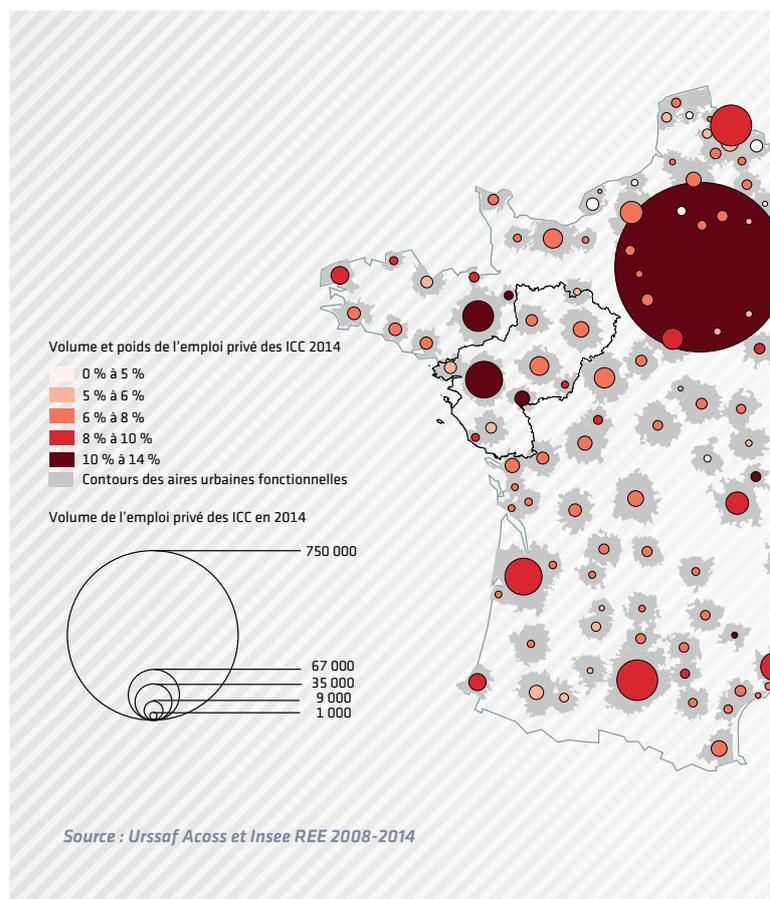
Les **milieux urbains constitueraient alors des « territoires de référence »** pour cette « **classe créative** ». Aussi, si ces territoires veulent se développer, ils doivent mettre en place les conditions nécessaires pour attirer, se constituer et conserver un « **capital humain créatif** » en proposant un

**environnement accueillant, tolérant, ouvert à la diversité**. Ces territoires porteraient ainsi en leur sein un vivier créatif qui les rendraient désirables auprès des entreprises à fort potentiel d'innovation, d'emploi et de création de valeur ajoutée.

Florida évoque ainsi plus qu'une corrélation entre le développement économique territorial et la concentration d'individus créatifs, un **sens causal aux déterminants de la croissance économique**. Il développe l'idée que la mobilité des individus créatifs n'est pas déterminée par le lieu dans lequel se trouvent les emplois auxquels ils aspirent, mais que **les emplois sont générés par la présence de ces individus, qui attirent à eux les entreprises, notamment les plus innovantes**.

La thèse de Florida, vigoureusement discutée par la communauté scientifique<sup>5</sup>, a néanmoins largement séduit les sphères politiques, et a marqué un **virage dans les politiques de développement territorial et culturelles urbaines de ces 15 dernières années**. Ces travaux ont contribué à la réflexion des moteurs de la croissance économique des territoires urbains ainsi qu'à mettre en évidence le **rôle potentiellement positif du secteur culturel comme source de développement économique et d'attractivité des territoires**.

5 Assez largement sur la conduite méthodologique de son travail, sur la relation causale entre l'accumulation du capital humain créatif et le développement économique (Peck 2005), sa présentation comme facteur explicatif unique (Lewis 1955, Tremblay 2008) et sur l'hypothèse que la prospérité de l'élite créative aurait des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, qui profiterait à terme à tous les acteurs et habitants d'un territoire (Shearmur 2006). Par ailleurs, les professions composant cette « **classe créative** » sont jugées trop hétérogènes en ce qui concerne leurs préférences en matière de choix résidentiels et de modes de vie, pour constituer une classe au sens sociologique du terme (Markusen 2006).



# UN SECTEUR ÉCONOMIQUE EN ESSOR EN PAYS DE LA LOIRE

En 2014, les industries culturelles et créatives représentent **89 280 emplois privés** en Pays de la Loire, répartis dans 22 790 établissements économiques. Ces filières pèsent **7,9 % des emplois ligériens**, soit une réserve non négligeable de l'économie des Pays de la Loire, **émise principalement par la métropole nantaise** (39 % des ICC ligériennes) et par son **maillage urbain** (Angers (10 %), Le Mans (7,1 %), Cholet (6,3 %), Saint-Nazaire (4,2 %) ainsi que Laval, La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne et Saumur). **Les territoires ruraux représentent, quant à eux, 23 % des emplois de ces filières.**

Depuis 2008, on dénombre en moyenne **3 755 créations d'entreprises dans les ICC**, principalement sans salarié. La vitalité entrepreneuriale est une composante très forte dans les ICC, notamment dans les services créatifs (architecture, design, publicité, photographie), dans les activités culturelles (les produits culturels non reproductibles et la musique / audiovisuel / cinéma) ainsi que dans le numérique.

En Pays de la Loire, les ICC connaissent **une hausse des emplois du secteur privé de 7,5 %** depuis 2008. Cette évolution est notable car ces filières disposent d'une dynamique plus forte que l'économie ligérienne dans son ensemble (+3,3 %). Cette hausse des emplois dans les ICC est **portée davantage par l'entrepreneuriat individuel** que par le développement du salariat. Néanmoins, on observe entre les territoires des disparités marquées, avec

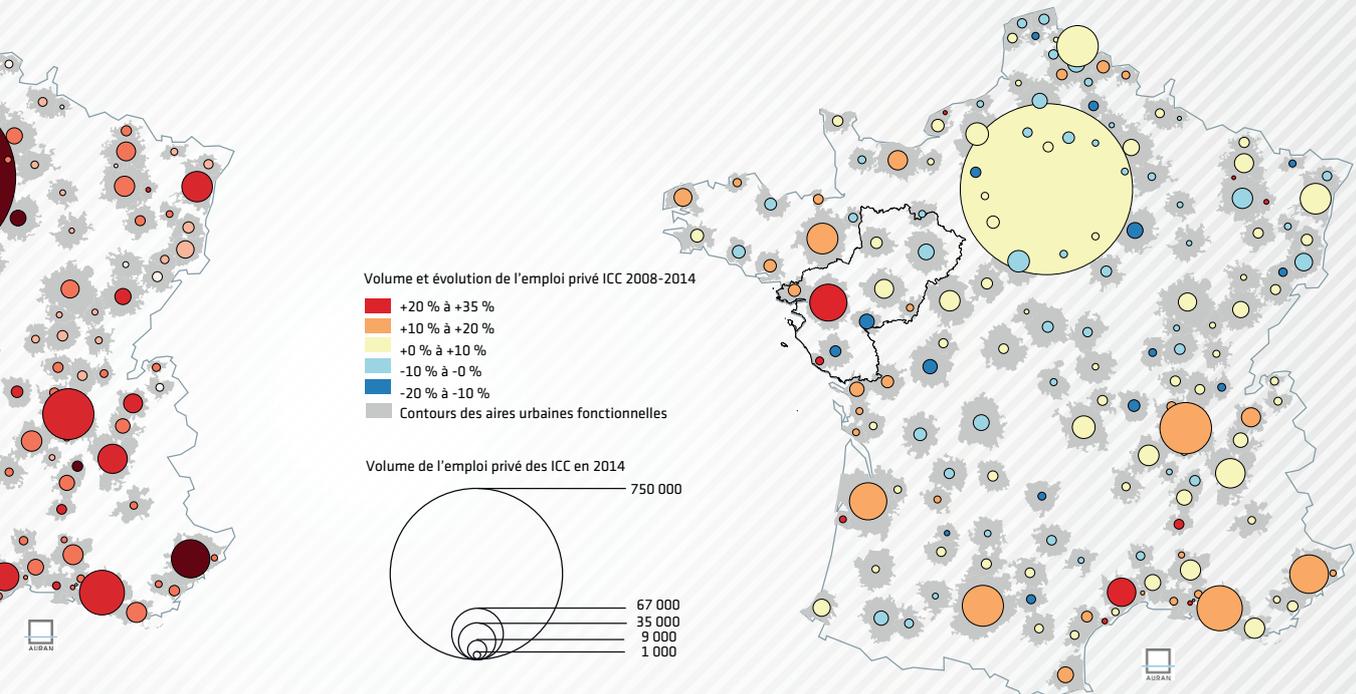
un essor de la « locomotive » nantaise, et de ses voisines nazairienne et angevine, ainsi qu'aux Sables d'Olonne, à Laval et à Saumur, tandis que Le Mans, La Roche-sur-Yon et Cholet accusent des baisses d'emplois.

En France, ces activités créatives présentent un **caractère métropolitain affirmé**, avec un poids très important de l'Île-de-France (750 000 emplois en 2014, soit 14 % de l'économie parisienne), et une concentration en région au sein des territoires métropolitains. **Les métropoles de l'ouest, Nantes et Rennes**, présentent des **profils parmi les plus dynamiques** sur la période 2008-2014.

**Localement, deux grandes spécificités** se détachent en Pays de la Loire : la **filiale du numérique**, fer de lance du territoire nantais, mais l'emploi privé évolue favorablement dans tous les territoires en Pays de la Loire sans exception, et **l'ameublement**, qui concerne davantage (sur les activités de conception et de production), le bassin choletais mais aussi des entreprises disséminées dans les territoires ruraux ligériens.

**Les services créatifs** apparaissent également comme plutôt spécifiques en Pays de la Loire, par rapport au reste du territoire français, notamment dans les activités **d'architecture, de design et de publicité**, dont la dynamique est notable dans la région nantaise.

Poids des ICC en 2014 et évolution des emplois privés depuis 2008 des aires urbaines fonctionnelles françaises



# DES FILIÈRES AUX DYNAMIQUES CONTRASTÉES SELON LEURS COMPOSANTES & LES TERRITOIRES

## DES SPÉCIFICITÉS LOCALES DÉJÀ AFFIRMÉES DANS CERTAINS TERRITOIRES ET À CONFORTER AILLEURS

Les ICC connaissent une évolution positive de l'emploi depuis 2008, mais ce développement est contrasté selon les filières et les territoires infra-régionaux considérés.

En Pays de la Loire, les ICC représentent une **activité majeure pour l'aire urbaine de Cholet et de Nantes** (10 % de leur économie locale), soit bien plus que dans d'autres territoires en région. C'est l'importance des activités productives dans l'**ameublement et la mode** qui explique cette spécificité forte du tissu choletais, tandis que Nantes est marquée par un fort développement des activités liées à l'**économie de la connaissance** (numérique et services créatifs), caractéristique métropolitaine et marqueur fort des industries culturelles et créatives. **Certains territoires disposent également de spécificités émergentes ou d'activités singulières** : produits culturels non reproductibles et architecture à Angers, audiovisuel aux Sables d'Olonne, filière du livre à Laval, mode et photographie à Saumur. En revanche, les ICC représentent une **plus faible composante** des économies de Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, et Le Mans.

## LE SECTEUR CULTUREL : ENTRE ANCRAGE LOCAL ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Au cœur des ICC, les **activités artistiques peu ou pas reproductibles** représentent 7 475 emplois en Pays de la Loire et se caractérisent par un fort développement de l'emploi privé (+25 %) et par une concentration importante de profils de créatifs (70 % des emplois privés de cette filière sont occupés par des créatifs). Ce sont des activités présentes, marquées par un **ancrage territorial fort**, lié notamment à la demande locale (et donc proportionnelle au nombre d'habitants des territoires) mais aussi aux opportunités générées par les **politiques culturelles des territoires**. Les principaux bassins sont donc Nantes et Angers, mais globalement, tous les territoires connaissent des hausses d'emplois depuis 2008, et la filière est

caractérisée par une **multitude d'acteurs** aux modèles économiques très divers (associations, structures parapubliques ou privées).

Les **activités reproductibles de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma** représentent quant à elles 2 640 emplois privés enregistrés en Pays de la Loire (dont 45 % de créatifs), et sont également **en essor**. La filière est marquée par une **forte activité aux Sables d'Olonne**, à Nantes, à Laval, mais dispose toutefois d'un poids local relatif, avec des mobilités fortes des travailleurs dans toute la France et à l'international, liées aux tournages et aux retransmissions. **Ce secteur, très intégré verticalement avec des donneurs d'ordres internationaux**, est encore fortement **impacté par la révolution numérique**, tant sur la production que sur la distribution (nouveaux usages de consommation, de modes de distribution, de tarification et d'accessibilité de contenus, de gestion de la propriété intellectuelle, de modèles de financement...).

Ces deux filières, issues directement du secteur culturel, sont très distinctes d'un point de vue organisationnel, mais partagent l'**enjeu d'une forte proportion de travailleurs créatifs précaires**. Ceux-ci, bien que soutenus par le régime particulier d'intermittent du spectacle, font face à des enjeux de gestion de carrière et de compétences, notamment sur le **développement de la culture entrepreneuriale, de la diversification des financements, et de gestion administrative**.



## LES SERVICES CRÉATIFS ET LE NUMÉRIQUE, UNE ÉCONOMIE IMMATÉRIELLE ET CRÉATIVE MÉTROPOLITAINE FLORISSANTE

Le **numérique** représente 19 110 emplois privés, dont 60 % occupés par des créatifs et en **majorité concentrés à Nantes**. Localement, la filière s'articule autour des **grandes SSII** au rayonnement international implantées sur le territoire nantais mais



aussi sur un **vivier de start-ups** soutenues par un écosystème plutôt dense en matière d'enseignement et de recherche, ainsi que de **multiples acteurs et structures de soutien au développement économique** de cette filière. Si Nantes est aujourd'hui un territoire reconnu nationalement pour la vitalité de sa filière numérique, on pourra également noter que cette dynamique positive des emplois est partagée par tous les territoires en Pays de la Loire, sur des volumes toutefois plus modestes.

Les **services créatifs**, bien représentés dans l'aire d'influence métropolitaine, sont également une composante forte pour le territoire régional. Ces activités sont marquées par une concentration de profils de créatifs ainsi que par une **plus forte proportion de travailleurs indépendants** que dans les autres filières des ICC.

L'**architecture**, spécifique à Nantes, Angers, et aux Sables d'Olonne représente 3 485 emplois privés en 2014. Elle concentre les profils de créatifs (7 emplois sur 10) et accuse un **repli localement comme nationalement**.

Le **design**, lié aussi aux composantes de l'économie locale, est bien représenté à Cholet, Le Mans, Saint-Nazaire et Nantes. Il représente 1 220 emplois privés en Pays de la Loire (en forte progression) qui concernent **80 % d'indépendants**, et 50 % de créatifs, principalement des professions évoluant dans les arts graphiques.

La **publicité**, activité transversale et connectée au tissu local est aussi en **plein essor** (+24 % depuis 2008) dans un **contexte national pourtant peu favorable**. Elle représente 7 175 emplois privés en Pays de la Loire (dont plus de la moitié à Nantes), mais concentre moins fortement les créatifs que d'autres filières des ICC (1 emploi sur 3), du fait de ses nombreuses fonctions supports de distribution ou commerciales.

La **photographie** est en revanche une activité en **repli** : forte de 830 emplois privés en 2014 dont 80 % créatifs, ses effectifs salariés ont été **diminués par deux depuis 2008**, en raison notamment de la révolution numérique.

## LES INDUSTRIES CRÉATIVES DU LIVRE, DE LA MODE ET DE L'AMEUBLEMENT EN MUTATION

La filière ligérienne du **livre** représente 8 730 emplois privés en 2014 et connaît un **fort repli** (-20 % d'emplois, semblable à la moyenne française) dans tous les territoires des Pays de la Loire. Principalement composée des activités de production (imprimerie et activités d'éditions), la filière ligérienne du livre concentre moins de profils de créatifs (1 emploi sur 5). L'**impact des technologies numériques et des nouveaux modes de consommation** qui en découlent entraîne de **fortes mutations dans les modes organisationnels** de la filière, dont les enjeux dépassent largement le territoire ligérien.

La **mode** représente 28 555 emplois privés en 2014 en Pays de la Loire, dont 1 sur 10 occupés par des créatifs. Par ailleurs, **seul 1 sur 3 relève des fonctions de conception ou de production**, avec des spécificités territoriales très distinctes. A Cholet, cette filière représente localement 3 350 emplois privés et contribue aujourd'hui fortement à l'identité de ce territoire. L'habillement est aussi une spécificité du saumurois, sur des volumes d'emplois toutefois plus faibles, ainsi que dans le segréen et en Vendée (Les Herbiers et Challans notamment). La filière productive ligérienne s'est **majoritairement repositionnée sur le créneau du haut de gamme**, au sein de TPE ou de petites PME, mais **souffre de pertes d'emplois salariés**, notamment dans le choletais.

L'**ameublement** est une filière spécifique en Pays de la Loire, forte de 9 820 emplois privés, dont 10 % de créatifs. A l'instar de l'activité productive de la mode, la conception et la production de meuble sont spécifiques dans le choletais, ainsi que dans les territoires ruraux vendéens. Cette filière, en lien avec la filière bois, connaît en Pays de la Loire comme ailleurs en France des difficultés, avec des **pertes de près de 20 % d'emplois en 6 ans**, principalement sur la production d'équipement des particuliers, liées notamment à une moindre compétitivité face à la concurrence internationale.



# CONCLUSIONS & ENJEUX

- **Mieux évaluer** l'action des politiques publiques locales en appréhendant les liens entre les ICC et la sphère publique (emplois publics directs, part de l'emploi privé et associatif soutenu par les financements publics). Une analyse plus précise de l'écosystème, notamment en matière de formation, d'enseignement supérieur et recherche (emplois, domaines de recherche, enseignements dispensés, insertion des étudiants...), ainsi que des effets indirects de l'action publique de soutien des ICC (image, rayonnement du territoire, satisfaction des habitants) pourrait également se révéler pertinente.
- **Approfondir** la connaissance des mécanismes économiques au sein des filières, par une analyse plus fine des segments d'activités et par une approche qualitative auprès des acteurs économiques et institutionnels de ces filières, afin de faire émerger les principales opportunités et menaces pour les territoires et les filières. Il s'agit d'identifier les leviers et les opportunités d'actions publiques afin d'en cibler plus précisément leurs effets.
- **Assurer** une veille prospective sur les filières créatives impactées par les mutations (notamment engendrées par la numérisation croissante de l'économie), qui bouleversent les modèles productifs et les usages de consommation (livre, audiovisuel, photographie, ameublement, mode...). Une réflexion prospective plus fine permettrait de dégager des leviers en matière de politiques publiques afin d'en décupler les effets, et d'organiser les résiliences territoriales face à ces changements (repositionnement stratégique de la filière sur de nouveaux segments, identification de trajectoires professionnelles des travailleurs, besoins en formation sur le territoire,...).
- **Développer** des dispositifs d'accompagnement adaptés aux spécificités de ces filières, en synergie avec le tissu local. L'accompagnement des entreprises créatives pour les aider à atteindre une taille critique pourrait favoriser leur pérennité et des perspectives de croissance, d'ouverture à de nouveaux marchés et de développement local de l'emploi. Les dispositifs existants en Pays de la Loire (Quartier de la création à Nantes, mission AnCRE à Angers, Créapolis au Mans) peuvent servir de base de réflexion pour d'autres territoires et contribuer à l'animation de la filière au niveau régional.
- **Renouveler** les méthodes d'analyse : une des principales difficultés pour l'analyse de ces filières réside dans l'absence de consensus clairement établi sur son périmètre. L'approche retenue dans cette étude est quantitative et dans une acceptation plutôt large, notamment pour les filières de la mode, du meuble et du livre. Cette grille de lecture gagnerait à être affinée à l'avenir, en la confrontant aux travaux les plus récents et en la soumettant à nouveau à l'expertise des acteurs locaux des territoires et des filières.

**Auran, Aura, Addrn - Les industries culturelles et créatives en Région des Pays de la Loire, travail collectif des agences d'urbanismes ligériennes, 2016**  
En ligne sur le site internet de l'Auran

*Bouquillion Philippe et Le Corf Jean Baptiste - Les industries créatives et l'économie créative dans les rapports officiels européens, rapport pour le département des études, de la prospective, du ministère de la Culture et de la Communication, mai 2010*

*Chambre de commerce du Montréal métropolitain - Les industries créatives catalyseurs de richesses et de rayonnement pour la métropole, novembre 2013*

*Darchen Sébastien et Tremblay Diane-Gabrielle - La thèse de la « classe créative » : son incidence sur l'analyse des facteurs d'attraction et de la compétitivité urbaine, Political Economy, 2008*

*Chantelot Sébastien - Vers une mesure de la créativité : la construction de la classe créative française, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 2010*

*Commission Européenne - Livre vert : libérer le potentiel des industries culturelles et créatives, avril 2010*

*Ernst and Young - Création sous tension, 2nd panorama de l'économie de la culture et de la création en France, octobre 2015*

*Florida Richard - The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community, and Everyday Life, 2002*

*Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU) - L'écosystème créatif en Île-de-France, mai 2015*

*Insee Pays de la Loire - Spectacle et arts visuels au cœur des activités culturelles des Pays de la Loire, décembre 2014*

*Insee Lorraine - Les territoires de la créativité, août 2010*

*Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires culturelles - L'apport de la culture à l'économie en France, décembre 2013*

*Le Pôle des musiques actuelles - L'observation participative et partagée du secteur culturel en Pays de la Loire, 2012*

*Quartier de la création Samoa, Addrn et Auran - les industries culturelles et créatives à Nantes / Saint-Nazaire, ouvrage collectif 2014*

*Unesco - Rapport sur l'économie créative, élargir les voies du développement local, ouvrage collectif, 2013*

Dossier piloté par Mathilde Loget (Chef de projet) avec l'appui de l'équipe de l'Auran

Pour aller plus loin